

ACDÉAULF

ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION DES ADULTES DES UNIVERSITÉS DE LANGUE
FRANÇAISE

NOTES À L'INTENTION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE
L'ÉDUCATION

EN VUE DE LA PRÉPARATION DE SON RAPPORT ANNUEL
PORTANT SUR LE

**RÔLE DE L'ÉTAT ET L'ORIENTATION DE SON
INTERVENTION EN ÉDUCATION**

Adopté par le conseil exécutif de L'ACDEAULF le 14 mars 2001

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le Conseil supérieur de l'éducation nous a transmis son offre de soumettre un mémoire en vue de la préparation de son rapport annuel en février dernier, au moment où toutes nos énergies étaient tournées vers la préparation de notre colloque annuel qui s'est tenu les 22 et 23 février.

Ce n'est qu'à la suite de ce colloque, que nous avons pu réunir des membres de notre Conseil d'administration pour approfondir les questions que le Conseil avait formulées. Compte tenu de la date limite imposée par le Conseil pour soumettre un avis, nous n'avons pu lancer les consultations de grande ampleur ou entreprendre les recherches qui auraient pu éclairer davantage les fondements de notre intervention.

Dans ce contexte, on comprendra que le texte que nous soumettons est davantage constitué de « notes » faisant suite à une rencontre de membres de notre Conseil d'administration, entérinées par la suite par notre Comité exécutif. Les contraintes de calendrier qui nous ont été imposées nous ont empêché d'approfondir davantage cet avis auquel nous aurions aimé consacrer plus de temps et de réflexion, compte tenu de l'importance de l'objet retenu par le Conseil supérieur de l'Éducation.

Cela dit, nous remercions le Conseil de nous avoir invités à soumettre cet avis et nous restons à sa disposition pour approfondir davantage la réflexion entreprise aujourd'hui.

Les notes que nous soumettons aujourd'hui sont axées, on le comprendra, sur l'éducation des adultes en milieu universitaire. Nous invitons le Conseil à rappeler à l'État son rôle irremplaçable dans la promotion et l'accès à la formation pour les adultes. Or, l'État québécois actuel reste muet sur ces questions. Ce silence nous apparaît difficilement compréhensible compte tenu de l'importance du savoir dans l'activité sociale et économique actuelle. L'économie du savoir interpelle en premier lieu les adultes. Elle exige nécessairement leur participation à des processus continus de formation. On ne saurait orienter la société vers l'économie du savoir en se désintéressant de la maîtrise des savoirs par les adultes.

NOTE 1 : L'économie du savoir requiert une société de formation continue

L'économie du savoir interpelle en premier lieu les adultes. Une société ne peut penser évoluer dans un tel environnement en se désintéressant de la formation continue des adultes, de leur maîtrise des savoirs et du développement de leurs compétences. L'économie du savoir s'allie avec l'apprentissage-tout-au-long-de-la-vie.

Un diplôme collégial ou un diplôme universitaire ne sont dorénavant « qu'un premier diplôme ». La vie professionnelle passe dès maintenant par des renouvellements fréquents des compétences et des savoirs. Ces renouvellements prennent déjà des formes et des cheminements variés. Ils ne peuvent se limiter à des formations ponctuelles de très courte durée (deux ou trois jours) axées sur la maîtrise de connaissances procédurales.

La formation continue, si elle ne limite pas à l'école ne peut l'exclure. Il importe donc que les établissements d'enseignement soient intégrés dans les politiques de formation continue et que leur mandat exprime clairement leur rôle à cet égard. Ils sont les plus aptes à offrir aux adultes des cheminements de formation englobants, qualifiants et reconnus.

Le rôle de l'État à cet égard devrait être de :

1. valoriser la formation continue et en faire la promotion
2. soutenir la participation des adultes aux activités de formation continue
3. reconnaître la place de la formation continue dans la mission des établissements d'enseignement

NOTE 2 : L'État doit intégrer une approche de formation continue à ses politiques

Dans la mesure où la société actuelle place ses membres dans des processus de formation tout-au-long-de-la-vie et que les établissements d'enseignement, notamment les universités, ont des responsabilités claires en la matière, il y a lieu de s'attendre à ce que l'État en tienne compte dans ses politiques, dans ses règles de financement et dans les attentes qu'il exprime aux établissements d'enseignement.

Or, nous ne pouvons que constater le mutisme persistant de l'État québécois à l'égard de la formation continue et tout spécialement de la formation en milieu universitaire. Le projet de politique sur la formation continue, sur lequel les réflexions traînent en longueur, reste remarquablement discret sur le rôle des universités. On croirait que l'État veut se cantonner à l'éducation des adultes qu'on a connue traditionnellement dans les commissions scolaires et qu'il ne voit pas de rôle particulier pour les collèges et les universités en formation continue.

La politique sur les universités est aussi restée désespérément muette en la matière, malgré nos représentations. Nous avons souhaité que la mission des universités en formation continue soit affirmée, on s'est limité à reconnaître la nécessité des programmes courts de formation, sans exprimer d'attentes particulières en formation continue et surtout sans tenir compte des particularités de la formation continue dans la « performance » des universités.

D'une part, le projet de politique sur la formation continue reste réservé quant au rôle attendu des universités et d'autre part, la politique sur les universités ne leur reconnaît pas de mandat en formation continue. Or, nous persistons à croire que la formation continue est une caractéristique majeure de l'université.

L'État doit reconnaître le rôle des universités en formation continue, faire connaître ses attentes en la matière et mieux tenir compte des effets de la formation des adultes sur les communautés dans le jugement qu'il porte sur les établissements d'enseignement.

Par ailleurs, l'État doit mieux soutenir la participation des adultes à la formation dans les universités et encourager les établissements à mieux les servir, notamment par la diversification des modes de formation.

NOTE 3 : L'État doit favoriser la prise en compte de la formation continue dans l'autoévaluation des établissements.

Les administrations des collèges, comme celles des universités, ont tendance à évaluer leur fonctionnement davantage en rapport avec l'accueil, l'encadrement et la réussite des jeunes en formation initiale. Il faut admettre que les pressions de l'État au cours des dernières années ont concouru à cette situation.

Mais, un État conscient de ses responsabilités en matière de formation continue devrait inciter les établissements à intégrer une perspective d'éducation des adultes dans leur processus interne d'évaluation. Un processus d'évaluation institutionnelle intégrant une perspective d'éducation des adultes devrait, à notre avis, prendre en compte les effets de la formation des adultes sur la vie professionnelle des personnes et des communautés.

Il devrait aussi chercher à mettre en lumière les « gains d'apprentissage » associés à la formation offerte par les établissements, au moins autant que les diplômes délivrés. Il est abusif de limiter l'évaluation du succès à l'émission de diplômes, surtout en éducation des adultes. Les départs du système qu'on a qualifiés d'abandons sont bien souvent des succès. Plutôt que de ne retenir que l'émission du diplôme comme indicateur de succès, les établissements, comme l'État, gagneraient à s'intéresser aux succès dans les cours.

NOTE 4 : L'État doit protéger les droits en décentralisant l'offre des services.

Le phénomène de la décentralisation associé au désengagement de l'État dans de nombreux secteurs a déjà été relevé par le Conseil. À cet égard, nous voudrions rappeler un fait incontournable : il n'y a au Québec aucune option de remplacement au rôle joué par l'État.

La société a besoin de l'État, d'abord pour garantir le droit de chacun à l'accès à la formation, y compris à la formation continue. Elle attend en plus de l'État qu'il mette en place un encadrement légal assurant la reconnaissance des compétences acquises et les rapports harmonieux entre les ordres d'établissement. Elle lui concède également le mandat de définir des objectifs sociaux pour chacun des ordres d'enseignement. Parallèlement, elle attend de lui qu'il mette à la disposition des établissements des règles

de financement qui permettent l'atteinte de ces objectifs, l'application des droits et la qualification des personnes.

En termes plus pratiques, nous dirions que l'État ne peut se désengager de l'orientation du système de formation continue, qu'il doit y jouer un rôle de vigie, comme nous le verrons plus loin, qu'il doit orienter son développement et garantir l'accès à la formation pour les individus. Pour le reste, nous comptons davantage sur l'initiative des personnes comme sur celles des établissements pour assurer la qualité et la pertinence de la formation.

NOTE 5 : L'État doit soutenir l'offre et la demande de formation

Les travaux de préparation du projet de politique sur la formation continue ont fait ressortir la diminution de l'offre de formation individuelle. Les « lois du marché » ont amené les établissements à privilégier les services aux associations, aux entreprises et aux groupes nombreux. Parallèlement, malgré des besoins de formation qui apparaissent en croissance, on assiste à une diminution marquée de la participation des adultes à la formation scolaire.

Le plus récent colloque de l'Acdeaulf, tenu les 22 et 23 février à Ottawa, a d'ailleurs fait ressortir une nette diminution des inscriptions des adultes dans les programmes offerts à temps partiel, dans toutes les régions du Canada. Le phénomène a commencé au début des années 1990 et s'est poursuivi partout.

Les tentatives d'explication de ces baisses sont nombreuses et aucune n'apparaît suffisante à elle seule : hausse des frais de scolarité, diminution des budgets gouvernementaux de formation des adultes, diminution de l'emploi, restriction dans l'offre de formation de la part des établissements, etc.

La baisse des inscriptions dans les programmes crédités n'est pas compensée par une hausse de la participation dans la formation non créditée. Les deux types d'activités ne sont pas équivalents et ne procurent pas la même reconnaissance de qualification.

Nous croyons plutôt que nous subissons une perte nette en formation continue qui reste incompatible avec l'accroissement des exigences de formation de l'économie. Pour freiner cette perte et même pour renverser le mouvement, il importe que l'État soutienne l'offre et la demande de formation en :

1. contribuant au financement de l'offre de cours à des groupes de taille restreinte;
2. protégeant l'accessibilité à la formation en particulier pour les personnes éloignées des campus;
3. annonçant son engagement de maintenir le financement des cours suivis et en renonçant à le lier à l'obtention d'un grade.

La Loi sur le développement de la formation de la main d'œuvre a, en cette matière, des effets relativement limités et il serait hasardeux de ne compter que sur cette seule mesure pour conduire notre société plus avant dans l'économie du savoir.

NOTE 6 : L'État doit assurer la vigie du système de formation des adultes

Le réseau de la formation des adultes s'étend aux trois ordres d'enseignement et même en dehors du champ scolaire. Il échappe donc au contrôle d'une unité centrale. Par ailleurs, il est fortement influencé par des mouvements ou des phénomènes qui prennent leur origine en dehors des lieux de formation, que ce soit à l'intérieur des rapports économiques internationaux, dans certains phénomènes sociologiques ou dans des développements technologiques.

Les phénomènes qui affectent la formation continue sont donc complexes et mouvants. Des associations comme la nôtre tentent d'en faire la vigie, tant au regard de sa transformation interne qu'au regard des forces de l'environnement qui l'affectent. Mais ce mandat dépasse de beaucoup nos ressources. Par ailleurs, à l'intérieur de l'appareil d'état, la fonction ne semble pas être assumée comme il le faudrait. Cette lacune pourrait expliquer l'étrange silence des politiques gouvernementales à l'égard de la formation continue dans les établissements d'enseignement supérieur.

Nous souhaitons que l'État assume mieux son rôle de vigie tant en ce qui a trait à l'évolution du réseau de la formation continue, de son évolution et de la participation des

adultes qu'en regard des forces externes qui sont susceptibles d'affecter son évolution. Dans cette perspective, l'État pourrait entretenir un observatoire de la formation des adultes ou convenir avec des organismes comme le nôtre d'un partage plus efficace des responsabilités en la matière.

NOTE 7 : L'État doit soutenir la transformation des modes de formation.

Parmi les éléments de l'environnement qui affectent le monde de la formation continue, l'un des plus spectaculaires est certes celui du développement des technologies de la communication et de l'information. L'apprenant a accès aux enseignements d'une multiplicité de fournisseurs, scolaires comme commerciaux. Il peut suivre des programmes complets à distance reconnus par les établissements québécois... ou étrangers. Même l'étudiant inscrit sur un campus bénéficie des technologies pour diversifier les modes de communication avec les professeurs.

La médiatisation de l'enseignement, sa diffusion par Internet, l'encadrement télématique, etc. contribuent à diversifier les modes d'accès à la formation. Ils contribuent également à transformer le rôle des enseignants et à restructurer les processus de planification et de diffusion des enseignements.

Les personnes comme les établissements ont encore besoin de soutien pour apprivoiser ces technologies, les renouveler au rythme de leur évolution et surtout pour repenser les approches pédagogiques de façon à en tirer le meilleur parti. Compte tenu du rôle stratégique des technologies dans l'enseignement et de la vitesse de transformation du domaine, il nous apparaîtrait approprié que l'État soutienne de façon particulière la diffusion des technologies et leur appropriation par les pédagogues. La mise en place d'un soutien financier destiné à la médiatisation des enseignements, à l'acquisition des équipements requis hors des établissements et à leur appropriation par les enseignants constitueraient une intervention d'animation fort opportune.

CONCLUSION

Le rôle de l'état dans le réseau de l'éducation est un objet fondamental qui exigerait une réflexion plus approfondie que celle que nous avons pu réaliser, compte tenu des délais imposés et des autres activités dans lesquelles nous étions engagés. Nous avons néanmoins estimé nécessaire d'intervenir auprès de vous malgré les difficultés que nous y voyions. Nous aurions cependant aimé pouvoir nous y consacrer plus entièrement, consulter plus largement nos membres et approfondir davantage notre réflexion.

Cela dit, les notes que nous vous transmettons expriment des valeurs et des préoccupations fortement ancrées chez nos membres et nous ne pouvons que répéter le besoin impérieux que nous avons d'une intervention résolue de l'État en formation.

Notre première préoccupation est celle de la reconnaissance de la mission des établissements d'enseignement, notamment des universités, en matière de formation continue. Cette reconnaissance passe, entre autres, par une plus grande prise en compte des responsabilités de formation continue dans les politiques gouvernementales à l'égard des universités et à l'égard de la formation continue. Elle doit aussi, nécessairement, s'appuyer sur une politique de financement cohérente avec cette reconnaissance.

L'intervention de l'État est aussi requise pour préserver l'accessibilité des individus à la formation, entretenir une vigie constante du réseau de la formation continue et soutenir la transformation des modes de diffusion de la formation.

Mais par dessus tout, nous attendons de l'État qu'il soit davantage conscient de la nécessité de la formation continue dans une économie dite du savoir, où la concurrence entre les communautés se fonde sur le développement des compétences. L'économie du savoir impose aux adultes d'être en formation continue, marquée par des périodes plus intensives d'apprentissage. L'État doit favoriser la prise de conscience de la nécessité de ces périodes et garantir leur accessibilité aux individus, indépendamment des contraintes géographiques, sociologiques, ou économiques.